



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 29 mai 2020 à 14 h 15 heures, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête*	Anik Bois*	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, est présent et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*Présente par audioconférence

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rénovation de l'hôtel de ville – Résiliation de contrat.
3. Levée de la séance.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, atteste le directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, mentionne que les conseillères Crête et Bois sont présentes par audioconférence.

La séance extraordinaire ouvre à 14 h 15.

1.

121-05-2020
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2.

122-05-2020
Rénovation de l'hôtel de ville – Résiliation de contrat

CONSIDÉRANT la résolution 306-10-2019 accordant à Groupe Laverdure Inc. le contrat pour la rénovation du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la résolution 101-05-2020 autorisant la résiliation de gré à gré dudit contrat ou sa résiliation unilatérale dans les 30 jours de l'adoption de ladite résolution si les parties ne réussissent pas à s'entendre et à signer un contrat de résiliation, quittance et transaction;

CONSIDÉRANT les négociations entre Groupe Laverdure Inc. et la Municipalité depuis l'adoption de la résolution 101-05-2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la facture finale de Groupe Laverdure Inc. au montant de 68 275,71 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du projet de contrat de résiliation, de quittance et transaction préparé par Me Nério De Candido de Beaudry Bertrand Avocats, et s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il est dans l'intérêt public d'autoriser la signature de ce contrat et d'allonger de 7 jours le délai prévu à la résolution 101-05-2020 pour la résiliation unilatérale si les parties ne réussissent pas à s'entendre;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon, le contrat de résiliation, quittance et transaction préparé par Me Nério De Candido de Beaudry Bertrand Avocats;

QUE le Conseil autorise, le paiement de la facture 2531 au montant de 68 275,71 \$, taxes en sus, tel que prévu par le contrat de résiliation, quittance et transaction;

QUE cette autorisation de paiement est conditionnelle à la signature - dans le délai prévu à la présente résolution - dudit contrat par les parties et au respect par Groupe Laverdure Inc. des conditions y étant prévues;

QUE le chèque pour ce montant soit émis à l'ordre du procureur du choix du Groupe Laverdure, en fidéicommis, avec instructions qu'il ne soit remis qu'une fois le contrat signé par les parties et les conditions prévues accomplies par Groupe Laverdure Inc.;

QUE si les parties ne réussissent pas à s'entendre et à signer ledit contrat de résiliation, quittance et transaction dans les 37 jours de l'adoption de la résolution 101-05-2020, le contrat de Groupe Laverdure Inc. sera unilatéralement résilié par la Municipalité par le seul effet de l'expiration de ce délai.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

**123-05-2020
Levée de la séance**

**Il est proposé par Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 14 h 19.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Edwin John Sullivan
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier